

# Compte-rendu du Conseil municipal de Cournols du 25 juin 2024

---

**Présents :** Philippe TARTIÈRE, Dominique CHATRAS, Nicolas COMBY, Sylvain BARRAT,  
Bruno MAUGUE, Bruno SAMSON, Catherine LADEVIE, Élia CALE

**Excusé :** néant.

**Absent :** Frédéric BOIVIN.

Secrétaire de séance : Père Bruno SAMSON.

➤ Début à 19h10.

Les points suivants ont été abordés selon l'ordre du jour.

✓ **- Approbation du procès-verbal du 21 mai 2024.**

- *Approuvé à l'unanimité.*

✓ **- Délégations données au Maire – Information du conseil municipal.**

Géoval : plus value diagnostic assainissement de 1 200 € ht – Socotec : 1 210 € ht analyse d'air.

✓ **- PLUI : validation du nouveau zonage.**

Informations sur la réunion de secteur à Saint-Amant, et présentation du zonage du nouveau PLUi, uniquement sur les zones constructibles ; les zones naturelles et agricoles feront l'objet d'une autre étape. Par rapport à l'actuel PLUi (projet refusé à l'automne dernier), il y a 2 ha à supprimer sur Cournols, en fonction d'un prorata appliqué à l'ensemble de la Communauté de communes, pour répondre aux exigences de l'État vis-à-vis de la densification du bâti et de la réduction de consommation d'ENAF (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

Les modifications de zonage proposées par la Communauté de communes sont retravaillées et validées dans sa globalité.

✓ **- Diagnostic Assainissement sur la commune.**

Le diagnostic sur l'ensemble du réseau du bourg de Cournols montre une grande partie d'eaux parasitaires (44 %). Par ailleurs, la charge polluante correspond entre 69 et 80 habitants → station surdimensionnée (à 62 % de sa capacité hydraulique p. ex.). Il est aussi nécessaire de faire le point sur les raccordements et le paiement de la taxe d'assainissement.

Le **village de Chabanne** dispose d'un réseau de type unitaire. Ce réseau récolte des eaux de ruissellement issues de fossés et rases sur la partie amont du village. Le réseau se rejette en un seul point sur la partie basse du village (affluent ruisseau la Faye).

Les anomalies les plus importantes sont les eaux brunes, également appelées lixiviats, qui sont en réalité un mélange de purin et de fumier, issues d'exploitations agricoles et qui ont été relevées sur certaines parties du réseau. Ces eaux brunes sont simplement produites par les exploitations agricoles.

Les eaux claires parasites sont assez importantes également avec de nombreux fossés et rases qui se jettent dans certaines parties du réseau. On note en particulier 2 écoulements à ciel ouvert identifiés, et un troisième écoulement identifié dans un regard, qui laisse penser au trop plein du puits communal ou d'une source à proximité. Sur certains regards, il semblerait que des drains soient raccordés sur le réseau avec systématiquement un filet d'eau visible dans les regards.

Sur la plupart des grilles avaloirs du village, de la terre, du sable, des cailloux ont logiquement été relevés étant donné que le réseau récupère des eaux de ruissellement et de pluie.

Certains regards ne sont pas en très bon état étant donné l'âge du réseau. Les parois de ces regards sont parfois désenclavées et fissurées avec de la végétation et de la mousse tout autour.

Plusieurs propositions sont abordées. On attend que la compétence assainissement soit transférée à la Communauté de communes, on modifie le zonage afin de passer l'ensemble du village de Chabanne en ANC (Assainissement Non Collectif), ou on réalise les travaux d'assainissement et station sur plusieurs années (estimation du coût 500 000 €)

Il est convenu d'attendre la fin du diagnostic en cours ( fin d'année 2024) et d'étudier plus précisément les possibilités d'un ANC.

✓ - **Travaux 2024/2025 : foyer rural et cour de la mairie.**

Pour la cour de la mairie, il est proposé de réduire le projet afin de diminuer le coût.

Pour le foyer rural la subvention DETR (Etat) a été refusée pour cette année.

✓ - **Études préliminaires aménagements village de Randol.**

Étude préalable à l'aménagement des espaces publics du village de Randol. Une réflexion globale est à mener pour une réhabilitation complète des espaces extérieurs du village, ainsi que la gestion des abords, des accès et des flux. L'étude sera partagée entre la partie communale et les espaces privés. L'étude pour la partie communale sera prise en charge à 60% par le Conseil Départemental. Le coût pour la commune serait de 2 200,00€ H.T

✓ - **Élections législatives 2024 : permanences bureau.**

Voir programme.

*La séance est levée à 22h30.*

*Prochain Conseil le 3 septembre 2024 à 20 hrs*